

Afin de vous permettre de réfléchir sur la diversité des supports d'archives définitives, nous avons voulu ici évoquer les plus importantes caractéristiques des principaux supports d'archives contemporaines selon une typologie qui tente d'en respecter les différences les plus importantes.

Pour ce faire, nous nous sommes largement inspirés de la typologie créée par les Règles de description des documents d'archives (RDDA) en vigueur au Canada.

Les RDDA sont disponibles au format PDF sur le site Web du Conseil canadien des archives (<http://www.cdncouncilarchives.ca/f-archdesrules.html>). Cette version des RDDA est une consolidation de l'ensemble des règles, incluant les révisions les plus récentes.

Il existe plusieurs autres façons d'aborder la typologie. Vous serez aussi intéressé par la compilation, réalisée par Louise Gagnon-Arguin avec Hélène Vien, de fiches d'analyses d'environ 80 types de documents d'archives d'administrations^[1]. Chacune des fiches porte sur un type de document et fournit des données essentielles pour mieux circonscrire la nature de chacun : le contexte, la définition, le contenu, les conditions de validité, les fonctions, la conservation etc.

1. Les archives textuelles

Les archives textuelles sur papier sont les mieux connues parce que, depuis plusieurs siècles, elles servent de supports traditionnels à l'administration et à la communication entre les individus et les organisations. Elles comprennent essentiellement « des documents écrits, qu'ils soient autographes, dactylographiés, imprimés ou produits par d'autres moyens lisibles à l'œil nu sans l'aide d'une machine » (RDDA, p.3 du chapitre 3). Les documents textuels peuvent se trouver en pièces distinctes ; c'est le cas de certains documents anciens comme les documents sur tablettes d'argile et les chartes médiévales. Mais, le plus souvent, les archives textuelles contemporaines sont réunies dans des ensembles comme des liasses, des dossiers, des chemises ou même des registres de copies qui rassemblent toutes les pièces relatives à une affaire ou toutes les communications d'une même période. C'est pourquoi leur signification est souvent collective plutôt qu'individuelle, dépendante du contexte de leur création ou de leur utilisation pour en préserver l'authenticité et le sens.

2. Les archives iconographiques

Les archives iconographiques incluent une grande diversité de documents « sous forme de tableaux, de dessins, de gravures, de photographies ou d'autres formes d'images à deux dimensions » (RDDA). Elles sont archives définitives dans la mesure où elles sont le produit de l'activité humaine et qu'elles offrent des données authentiques susceptibles d'être utiles à long terme, soit parce que les matières représentées sont intéressantes ou significatives, soit parce que les documents font partie de dossiers comprenant d'autres supports et qu'ils contribuent à une meilleure compréhension de l'ensemble du dossier.

3. Les archives cartographiques

«Les documents cartographiques comprennent tout document représentant (normalement à l'échelle), en tout ou en partie, la terre ou tout autre corps céleste. Sont notamment

inclus les cartes et plans à deux ou trois dimensions, les cartes aéronautiques, les cartes de navigation et les cartes du ciel, les globes, les blocs diagrammes, les coupes, les images obtenues par télédétection (par exemple des photographies aériennes destinées à la production de cartes), et les atlas.» (RDDA) Bien qu'on les trouve souvent dans des dossiers administratifs avec d'autres types de documents, les archives cartographiques sont souvent aussi des pièces conçues pour être utilisées individuellement. Retrouvées dans des dossiers, même en format imprimé, elles contribuent aussi à une meilleure compréhension de l'ensemble du dossier et doivent être traitées en conséquence.

4. Les archives architecturales et techniques

À plusieurs égards, on peut trouver de grandes similitudes entre les documents cartographiques décrits plus haut et les archives architecturales. Ces deux types de documents comprennent, la plupart du temps, une indication de l'échelle qui contribue à son interprétation et se trouvent dans des formats très divers soit individuellement, soit dans des dossiers.

Sous ce type, on regroupe une grande diversité de documents différents : d'abord «des dessins d'architecture et des dessins techniques inédits ou publiés, qu'il s'agisse de dessins de conception (par exemple, croquis), de rendus, de dessins d'exécution ou de détail...» comme les «dessins exécutés d'études théoriques ou de concours, que les projets aient été réalisés ou non». Ils comprennent donc «les plans de mécanique, de plomberie, de chauffage et d'installations électriques ainsi que les dessins touchant le design d'intérieur, le mobilier et les objets d'art décoratif faisant partie intégrante d'un bâtiment». RDDA

«Les dessins techniques comprennent les plans de construction de structures fixes autres que les bâtiments (par exemple, ponts, canaux, barrages) et les plans de construction d'objets mobiles (par exemple, machinerie, bateaux, outils, véhicules, armes)». RDDA

5. Les archives des images en mouvement [ou « images animées »] et les archives sonores

«Les archives des images en mouvement désignent tout document comportant des images visuelles accompagnées ou non de son et enregistrées sur un support quelconque qui, au visionnement, donne l'illusion du mouvement» et «les documents sonores désignent tout support sur lequel des sons ont été enregistrés et peuvent être reproduits. Même si les premières projections de films l'ont été au tournant du XXe siècle, le recours aux supports audiovisuels et sonores pour enregistrer des événements contemporains est longtemps demeuré exceptionnel. Non seulement les supports documentaires du son et de l'audiovisuel sont-ils relativement nouveaux, mais leur inclusion dans les préoccupations des archivistes est aussi fort récente.

Véritables témoins de nos sociétés, ces documents apportent à notre mémoire collective une dimension nouvelle qui, au-delà de toutes considérations juridiques, recrée des événements, des situations, des contextes et même des imaginaires dans toute leur vérité. En plus de leur contribution à la recherche et l'intérêt supplémentaire généré par ces archives, ces documents contribuent à accroître et à améliorer la qualité des témoignages du passé en consignand des dimensions de la réalité autrement inaccessibles.

6. Les archives numériques

Bien qu'elles soient consignées sur les formats les plus récents, les archives numériques sont rapidement devenues les archives les plus fréquemment utilisées à des fins d'administration et de commerce. On les définit comme « des documents d'archives encodés pour en permettre la manipulation par ordinateur. Ces documents comprennent des données (p. ex., des rapports, des images) ou des programmes, ainsi que la documentation de système permettant de recréer les conditions originales du fonctionnement des programmes. »

Comme les autres types de formats documentaires, le terme «archives numériques» comprend une grande diversité de supports physiques différents, comprenant aussi bien la disquette, le CD-ROM, le DVD que le contenu de disques durs d'ordinateurs personnels, les unités de stockage informatique des grands systèmes de traitement et les clés de mémoire. En raison de leur nouveauté et surtout des caractéristiques particulières de leur création, de leur traitement et de leur conservation, les archives numériques sont abordées séparément dans le chapitre 7 qui porte sur «La gestion et l'archivage des archives numériques». Ce traitement particulier ne doit pas nous faire oublier que ces archives doivent quand même être décrites selon les mêmes normes générales que tous les autres documents.

7. Les autres supports d'archives

Il existe plusieurs autres types de supports d'archives que l'on peut retrouver dans les fonds versés dans des centres d'archives définitives. Les sceaux qui sont rattachés à des chartes et à divers types de documents administratifs sont peut-être les plus anciens, mais il ne faut pas négliger les médailles, les mementos et les trophées que l'on trouve parfois dans des fonds d'archives privés. Les archivistes qui ont traité des archives judiciaires connaissent la diversité des objets compris dans des dossiers de procès parce qu'ils ont servi de pièces à conviction, d'échantillons ou même de documents commémoratifs.

[1] Louise Gagnon-Arguin avec la collaboration d'Hélène Vien. *Typologie des documents des organisations. de la création à la conservation*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.